COMMISSION SPORTIVE

D I S T R I C T D E L ' Y O N N E D E F O O T B A L L
10 avenue du 4ème Régiment d'InfanterieBP 369 -
89006 AUXERRE Cedex

Tel :03 58 43 00 60
Mail : sforey@yonne.fff.fr

PV 109 Sp 18

PV de la Commission Sportive du 28 novembre 2023

Président de séance : M. TRINQUESSE Jean-Louis
Présents : Madame VIE Florence et Messieurs BARRAULT Norbert, BENARD Christian et SCHMINKE Didier
Assiste : Mme LANTELME Patricia (administratif)

Début de la réunion : 17 h 00

Match arrêté

Match 26903637 du 26.11.23 ECN 3 – Asquins Montillot 2 départemental 4 groupe B
Match arrêté à la 44ème minute.
La commission,

- Prend note du commentaire sur la FMI de l'arbitre de la rencontre, Monsieur DENOLET Stéphane,
- Attendu que l'arrêt du match est dû à la blessure du joueur HOTEPLIN Nicolas de l'équipe d'Asquins Montillot, rendant le nombre de joueurs insuffisant (7 joueurs),
- Donne match perdu par pénalité sur score acquis à l'équipe d'Asquins Montillot 2 (0 but, 0 point) pour en reporter le gain à l'équipe d'ECN 3 (6 buts, 3 points),
- Souhaite un prompt rétablissement au joueur.

Changements dates, horaires, terrains

Match 26506510 du 03.12.23 ECN 2 - Asquins Montillot 1 Départemental 3 groupe C
Demande de report de match du club d'ECN via Footclubs, afin de préserver leurs installations.
La commission, vu l'absence d'accord du club adverse, maintient le match à sa programmation initiale, soit le 3 décembre 2023 à 12h00.

Occupation du terrain B. Sagna de Sens le 3 décembre 2023
La commission,

- Attendu que deux matchs sont programmés le 3 décembre 2023 à 14h30 sur le même terrain,
  - Match D1 26506710 Sens Fc 3-Paron FC 2 et R3 25915858 Sens FP 1-Joigny 1
- Donne le match D1 26506710 Sens FC 3 – Paron FC 2 à jouer à 12 h 00 en lever de rideau du match R3.

Occupation du stade de La Fosse Aux Vaches de Sens
La commission,

- Attendu que trois matchs sont programmés le 18 février 2024,
- Matchs du 18.02.24 des clubs Sens Jeunesse (D2 et D3) et SC Senonais (D4),
- Donne les matchs suivant comme suit :
  - D2 gr A 26500130 Sens Jeunesse 1 – Champlost 1 a joué à 14 h 30 sur le terrain d'honneur,
  - D3 gr A 26508171 SC Sénonais 1 – Sens Franco Portugais 2 à jouer à 12 h 00 sur le terrain d'honneur,
  - D4 gr A 26901527 Sens Jeunesse 2 – Aillant 2 à jouer à 12h00 sur le terrain annexe 1.

Occupation du stade A. Magdelenat de Chatel Gérard

La commission,

- Attendu que trois matchs séniors sont programmés le 7 avril 2024,
- Donne le match D4 gr B 26905175 ECN 3 – Champs/Yonne 2 a joué le 17 mars 2024 à 12 h 00 en lever de rideau du match de Coupe Prével.

Match 26970899 du 03.12.23 Charmoy-Monéteau Départemental Féminin à 8 Groupe A

Demande de report de match du club de Monéteau, via Footclubs, pour manque de joueuses dû à une programmation de match non prévue.

La commission,

- Prend note de l'accord des deux clubs
- Compte tenu de la programmation de la première journée de la 2eme phase le 10 décembre,
- Maintient le match à jouer le 3 décembre 2023 à 10h00, date impérative.

Match 26970705 du 03.12.23 Sens Fc/Paron 2 – Appoigny 1 Départemental Féminin à 8 Groupe A

Demande de changement d'horaire du match du club de Sens Fc/Paron, via Footclubs, pour terrain déjà occupé.

La commission,

- Compte tenu du refus du club d'Appoigny et de la date de fin de la première phase,
- Maintien ce match le 3 décembre 2023 à 10 h 00 sur le terrain annexe 3 ou 4 René Binet de Sens (terrains en herbe homologués).

Match 26987816 du 03.12.23 Chevannes 1 – Serein AS 1 Départemental Féminin à 8 Groupe B

Demande de report de match du club de Serein AS, via Footclubs, pour manque de joueuses.

La commission,

- Prend note de l'accord des deux clubs
- Compte tenu de la programmation de la première journée de la 2eme phase le 10 décembre,
- Maintient le match à jouer le 3 décembre 2023 à 10h00, date impérative.

Match 26908450 du 02.12.23 Chevannes 1 – Auxerre Stade 2 U18 Départemental 1

Demande de changement d'horaire du match du club de Chevannes.

La commission,

- Compte tenu de l'accord entre les deux clubs,
- Donne ce match à jouer le 2 décembre 2023 à 13h00.

Match 27122515 du 02.12.23 Magny – Appoigny2 U18 Départemental 2 groupe C

Demande d'inversion de match du club de Magny – via Footclubs,

La commission,

- Compte tenu de l'accord écrit des deux clubs,
- Inverse la rencontre et donne ce match à jouer le 2 décembre 2023 à 15 h 30 à Appoigny.

Match 26841302 du 02.12.23 Sens Jeunesse 1 – Avallon FCO 1 U15 Départemental 1

Demande de changement d'horaire du match du club d'Avallon.

La commission,

- Compte tenu de l'accord entre les deux clubs,
- Donne ce match à jouer le 2 décembre 2023 à 13h00

Match 27109557 du 25.11.23 St Clément/Paron 3 - Cerisiers 1 U15 Départemental 2 Groupe A

La commission,

- Prend note de l'arrêté municipal interdisant l'utilisation du terrain de Saint Clément jusqu'à nouvel ordre.
- Compte tenu de l'accord entre les deux clubs,
- Donne ce match à jouer le 29 novembre 2023 à 15h30 à Paron – terrain stabilisé.

Match 27346157 du 18.11.23 Auxerre Stade 2 – Vinneuf 1 U15F U13F Départemental

La commission,

- Prend note des courriels reçus du Stade Auxerrois et du club de Vinneuf en date du 23.11.2023 par leurs messageries officielles, demandant le report du match au 25 novembre puis au 16 décembre 2023
- Compte tenu de l'accord entre les deux clubs,
- Donne ce match à jouer le 16 décembre 2023 à 10h00.

FMI

Match 26509085 du 26.11.23 Seignelay 1 – Migennes 2 Départemental 3 groupe B

La commission, vu le rapport informatique de la FMI et le constat d'échec FMI,

- Réceptionne la feuille de match papier dûment remplie par les deux clubs,
- Enregistre le résultat : Seignelay 1= 1 / Migennes 2 = 1.

Match 27121079 du 25.11.23 Monéteau 1 – Joigny 2 U18 Départemental 2 groupe B

La commission, vu le rapport informatique de la FMI et le constat d'échec FMI,

- Réceptionne la feuille de match papier dûment remplie par les deux clubs,
- Enregistre le résultat : Monéteau 1 = 4 / Joigny 2 = 0.

Match 27109556 du 25.11.23 Pont sur Yonne 2 – Champigny 1 U15 Départemental 2 groupe A

La commission, vu le rapport informatique de la FMI et le constat d'échec FMI,

- Réceptionne la feuille de match papier dûment remplie par les deux clubs,
- Enregistre le résultat : Pont sur Yonne 2 = 1 / Champigny 1 = 1.

Match 27109876 du 25.11.23 St Georges 1 – Toucy/Diges Pourrain 1 U15 Départemental 2 groupe C

La commission, vu le rapport informatique de la FMI et le constat d'échec FMI,

- Réceptionne la feuille de match papier dûment remplie par les deux clubs,
- Enregistre le résultat : St Georges 1 = 0 / Toucy-Diges Pourrain 1 = 3.

Match 27119493 du 25.11.23 UF Tonnerrois 1 – Auxerre Stade / Rosoirs 3 U15 Départemental 2 groupe D

La commission, vu le rapport informatique de la FMI et le constat d'échec FMI,

- Réceptionne la feuille de match papier dûment remplie par les deux clubs,
- Enregistre le résultat : UF Tonnerrois 1 = 3 – Auxerre Stade/Rosoirs 3 = 4,
- Vu le motif inscrit sur le constat d'échec FMI, tablette non chargée donc à prendre en considération : absence de tablette, amende de 46 € au club de UF Tonnerrois (amende 13.2).

Questions diverses

Match 27109554 du 25.11.23 Paron FC 2 – Fontaine/Sens FP/Malay 1 U15 Départemental 2 Groupe A

La commission,

- Attendu qu'aucun délégué n'est inscrit sur la FMI,
- Prend note des courriels reçus des clubs de Paron et de Fontaine la Gaillarde , via leurs messageries officielles en date du 26 novembre 2023 signalant la présence d'un délégué lors de ce match, Mr VAN NIEUWENHUIZE Max,
- Enregistre le score acquis sur le terrain : Paron 2 = 6 / Fontaine-Sens –Malay 1 = 1,
- Amende de 30€ au club de Paron pour absence de délégué sur la FMI (amende 5.13).

Homologation des tournois

La commission, en lien avec la commission technique, homologue les tournois futsal :

- UF Tonnerrois : les 28 janvier, 4 février et 18 février 2024 – Catégorie jeunes U9, U11 et U13
- Joigny : les 17 décembre 2023 (U9), 21 janvier 2024 (U11) et 28 janvier 2024 (U13)

Désignation de délégués

Journée du 3 décembre 2023 :

- Match 26500126 Appoigny 2 – Malay Le Grand 1 , Départmental 2 : M. Adelino DAS NEVES
- Match 26508166 SC Senonais 1 – UF Villeneuvienne 1, Départemental 3 : M. Michel LE RUEN
- Match 26508921 Ravières US 1 – Auxerre ASC 2 Départemental 3 : M.Eric SCIAUD

Fin de la réunion : 18h30

Le Président
Monsieur TRINQUESSE Jean-Louis

« Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la commission départementaled'appel dans les conditions de formes et de délais prévus aux articles 188 et 190 des R.G. »